

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 Décembre 2014 à 18 H 30**

Présents : Tous les membres en exercice

**Absents excusés : Mme Claire DENIS, Mme Nathalie COSTE, M. Bernard ROMMENS
(pouvoir à M. Gérard HENIN)**

Secrétaire : Mme Claudine DUCHATEL

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, le Conseil Municipal passe aux questions à l'ordre du jour.

Présentation du projet de création d'un local pour les T.A.P. et d'un préau :

Monsieur le Maire, assisté de Monsieur BRIOUL, architecte de la société Paralax, présente le projet de création d'un local pour les T.A.P. et d'un préau.

Ce projet aurait un coût de 204 010.00 €H.T. concernant les travaux et de 37 469.42 €H.T. concernant l'ingénierie.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais (FARDA), de la Préfecture (DETR), de la Caisse d'Allocations Familiales, du Député (Subvention Parlementaire).

Les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2015 pour un montant total de 241 479.42 €H.T. soit 288 809.39 €T.T.C.

Monsieur le Maire précise que ce local, dans l'enceinte de l'école est destiné d'abord aux T.A.P. mais servira également pour les services extrascolaires comme la garderie et la restauration. Ce qui réglera le problème de la sécurité des enfants qui actuellement, pour se rendre à la salle communale où se trouve la cantine, empruntent le trottoir de la rue de Saint-Omer qui de par son étroitesse est très dangereux. Même si un agent communal régule la circulation aux heures de passage des enfants.

De plus, précise Monsieur le Maire, ce local non seulement permet d'agrandir le bureau de Madame la Directrice pourra servir de bureau de vote au cas où la Commune serait obligée d'en ouvrir un second au vu de l'augmentation des électeurs inscrits.

Monsieur Hénin émet plusieurs remarques concernant le projet. D'abord sur la surface insuffisante pour l'accueil des enfants, puis les fenêtres fixes situées au nord ne permettant pas de faire des économies d'énergie et empêchant une création suffisante, et enfin le coût de l'opération démesuré par rapport au prix du marché.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'autre endroit pour réaliser ce local et que ses dimensions sont tributaires de l'existant.

Cette opération fera l'objet d'un appel d'offre dans le respect du code des marchés publics et le coût annoncé est une estimation.

Monsieur Hénin suggère d'implanter ce projet sur le terrain appartenant à Monsieur Verschueren qui jouxte l'école.

L'idée est bonne, la Commune préempterait si la vente intervenait.

Monsieur le Maire ne pense pas que les propriétaires accepteraient de vendre même une partie de leur terrain qui dévaluerait leur bien. Monsieur Hénin rappelle que la

Commune peut exproprier. Monsieur le Maire précise que l'expropriation ne peut intervenir que dans des cas d'utilité publique et ce n'est pas l'intention de la Municipalité de le faire.

Monsieur le Maire indique également que la réalisation d'un local plus grand coûterait beaucoup plus que le projet actuel.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune est très attentive à toute vente de terrain situé à proximité de l'école afin, si cela se produit, d'améliorer la sécurité de son accès et permettre un stationnement plus facile. D'ailleurs des négociations pour acquérir une partie de la propriété de Monsieur Yves Bultel qui se trouve près de l'école et qui aurait pu convenir pour la réalisation du projet ou pour la création d'un parking ont été entreprises sans aboutir favorablement.

Après discussion, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un accord de principe pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Monsieur le Maire précise que ce projet ne se réalisera qu'à la condition d'obtenir des subventions même si, selon Monsieur Hénin, le budget communal permettrait de le financer. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement les finances communales sont bonnes mais au vu des nombreux investissements à venir (PPI), ce projet ne se fera que s'il est subventionné.

Présentation du projet de création d'un citystade en partenariat avec la Communauté de Communes de la Morinie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du souhait de l'intercommunalité d'équiper ses Communes adhérentes d'un citystade dans le cadre de sa compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ».

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition par convention pour une durée de 10 ans, reconductible tacitement, une partie de la parcelle, qui fera l'objet d'une nouvelle numérotation au cadastre.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal au bénéfice de la Communauté de Communes de la Morinie et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Groupement de commande Electricité :

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais concernant le groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE62, et décide d'adhérer au groupement.

Ouverture des crédits d'investissements 2015

La séance se poursuivant, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014

- D'inscrire lors du vote du budget primitif 2015 les crédits nécessaires aux comptes 2182, 2184 et 2188
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire
- D'autoriser Monsieur le Percepteur à payer toutes les sommes afférentes à cette affaire

Attribution de primes au personnel :

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle procédure pourrait être mise en place dès 2015 pour le versement des primes au personnel municipal (anciennement « 13^e mois »).

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le principe général d'attribution de primes au personnel communal.

Tableau des effectifs 2015 :

Monsieur le Maire, présente le tableau des effectifs pour l'année 2015 ainsi que les créations de postes nécessaires :

- Renouvellement d'un Emploi d'Avenir pour une période de deux ans à compter du 06/01/2015.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe en remplacement d'un CDD d'agent technique à compter du 03 mars 2015 pour 24 heures par semaine.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe en remplacement d'un Emploi d'Avenir à compter du 19 mars 2015 pour 35 heures par semaine.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- D'approuver le tableau des effectifs pour l'année 2015
- De procéder à la création des emplois mentionnés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Acquisition au bénéfice de la Commune d'une Licence IV :

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que la licence IV du café « Crayon et Marie » dont l'activité a cessé est en vente.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que cette licence soit acquise par la Commune.

Une personne physique représentant la municipalité devra être nommée en tant que titulaire de la licence et devra suivre un stage de 20 heures.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le projet d'acquisition d'une licence IV au bénéfice de la Commune et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Droit de Prémption Urbain – Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la propriété de Monsieur Barbet, située rue de Saint-Omer, est en vente.

Cette propriété pourrait être intéressante pour la Commune dans le cadre de la structuration du centre-bourg.

Monsieur Hénin est d'accord pour la préemption de la propriété Barbet à la condition de revendre la maison car la Commune n'a pas vocation à procéder à des locations, seul le terrain doit faire l'objet d'un investissement.

Monsieur le Maire n'est pas opposé à la vente de la maison puisque ce n'est que le terrain qui se trouve en bout de propriété qui intéresse la Commune pour y construire une médiathèque-bibliothèque en remplacement de celle qui se trouve actuellement à l'étage de l'Ecole Condorcet et qui pour respecter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite devrait subir des travaux de transformation très importants. Cette parcelle se trouve idéalement placée près de la Mairie et de la Salle Communale et à proximité du centre bourg et du béguinage que la Municipalité à l'intention de réaliser à l'avenir.

Monsieur le Maire propose de donner délégation à l'E.P.F. pour préempter au nom de la Commune sur ce dossier.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à donner délégation à l'E.P.F. pour préempter au nom de la Commune sur la propriété de Monsieur Barbet située rue de Saint-Omer.

Divers :

*** Travaux au cimetière**

Monsieur DARQUES, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de pose d'un grillage et de coupe-vent au cimetière en remplacement de la clôture béton devenue dangereuse sont achevés.

*** Intercommunalité**

Monsieur le Maire apporte une information aux membres du Conseil Municipal concernant le devenir des intercommunalités et la position que pourrait éventuellement prendre la Commune.

*** Remerciements des associations**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des différentes lettres de remerciements des associations pour l'obtention de la subvention 2014.

*** Projet éolien sur le territoire d'Heuringhem**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a obtenu aucun élément supplémentaire concernant le projet éolien porté par la société Boralex sur le territoire communal.

Séance levée à 20 H 55